

SASKATCHEWAN

ÉTUDIANTS		TRAVAILLEUR QUALIFIÉ – ENTRÉE EXPRESS	
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 0, A, B ou métier désigné ou dans le domaine des études. • Avoir un PTPD valide. • Avoir une lettre de confirmation d'emploi. • Si le diplôme a été obtenu en SK : <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme post-secondaire d'un an. ○ 6 mois d'expérience de travail en SK. • Si le diplôme a été obtenu hors SK: <ul style="list-style-type: none"> ○ Diplôme post secondaire d'un an. ○ 6 mois d'expérience de travail en SK après la graduation. • NCLC 4 		<ul style="list-style-type: none"> • Avoir un numéro de profil EE et un code de recherche d'emploi. • Diplôme post-secondaire d'un an et EDE (si requise). • Expérience de travail CNP 0, A, B : <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an dans les 10 dernières années dans une profession qualifiée OU ○ 2 ans dans les 10 dernières années dans un métier spécialisé OU ○ 1 an dans les 3 dernières années au Canada. • L'expérience doit être dans une occupation en demande. • Marque de passage 60 points. • Soumettre un plan d'établissement. 	
PERMIS DE TRAVAIL EXISTANT		TRAVAILLEUR QUALIFIÉ OCCUPATION EN DEMANDE	TRAVAILLEUR QUALIFIÉ AVEC OFFRE D'EMPLOI
TRAV. QUALIFIÉ	TRAV. AGRICOLE SEMI-QUALIFIÉ		
<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 0, A, B ou métier désigné • Expérience de travail de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 8431/8432. • Diplôme post-secondaire et EDE. • Permis de travail en agriculture saisonnière / EIC / TET. • Expérience de travail de 6 mois 	<ul style="list-style-type: none"> • Diplôme post-secondaire d'un an et EDE. • Expérience de travail CNP 0, A, B dans une occupation en demande. <ul style="list-style-type: none"> ○ 1 an dans les 10 dernières années dans une profession qualifiée OU ○ 2 ans dans les 10 dernières années dans un métier spécialisé OU ○ 1 an dans les 3 dernières années au Canada. 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre d'emploi CNP 0, A, B ou métier désigné. • Diplôme post-secondaire d'un an • 1 an d'expérience dans les 10 dernières années. • Lettre de confirmation d'emploi

		<ul style="list-style-type: none"> Soumettre plan d'établissement 	
<ul style="list-style-type: none"> Avoir travaillé pour plus de 6 mois avec le même employeur en SK sous PT valide. L'emploi actuel et l'offre doivent être dans la même occupation. Avoir une lettre de confirmation d'emploi. 		<ul style="list-style-type: none"> NCLC 4 Marque de passage de 60 points. 	
OCCUPATIONS DE LA SANTÉ	PROJET PILOTE-SECTEUR HOSPITALIER	CAMIONNEUR LONGUE DISTANCE	
<ul style="list-style-type: none"> Médecins, infirmiers, autres professionnels de la santé. Employé à temps plein en SK sous un PT valide depuis au moins 6 mois. Avoir une licence émise par une organisation gouvernementale canadienne. 	<ul style="list-style-type: none"> Offre d'emploi par un employeur approuvé en SK. Diplôme d'étude secondaire NCLC 4 Employé par une entreprise approuvée en SK sous un PT valide au cours des 6 derniers mois comme : <ul style="list-style-type: none"> Serveur nourriture/boisson (CNP 6513) Serveur au comptoir/aide cuisinier (CNP 6711) Entretien ménager (CNP 6731) 	<ul style="list-style-type: none"> Diplôme secondaire ou formation sur le terrain. Employé par une compagnie de transport approuvée en SK sous un PT valide au cours des 6 derniers mois. Offre d'emploi du même employeur. Permis de conduire SK Classe 1A. NCLC 4. 	
<ul style="list-style-type: none"> Avoir une lettre de confirmation d'emploi. 			
ENTREPRENEUR	PROPRIÉTAIRE EXPLOITANT DE FERME		
	Volet Régulier	Volet Jeune Agriculteur	
<ul style="list-style-type: none"> Démarrer, acheter ou s'associer avec une entreprise en SK. Avoir net de 500 000 \$. Investissement : 300 000 \$ à Regina/Saskatoon OU 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir net 500 000 \$. Dépôt de bonne foi : 75 000 \$ qui sera remboursé après 2 ans de l'arrivée et de l'achèvement de l'accord. 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir net de 300 000 \$. Dépôt de bonne foi : 75 000 \$. Âgé de moins de 40 ans. 	

<p>200 000 \$ dans les autres régions de la SK.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actionnaire 33.33% ou un investissement de 1 000 000 \$. • 3 ans d'expérience d'affaires dans les 10 dernières années. • Signer un accord de performance. • Pour Régina/Saskatoon créer 2 emplois (non liés à la famille). 	<ul style="list-style-type: none"> • Connaissances et expérience des pratiques agricoles. • Visite exploratoire de 10 jours • Signer un accord de performance. 	<ul style="list-style-type: none"> • 3 ans comme propriétaire de ferme, pratique agricole ou expérience en gestion de ferme. • Compétences commercialisables.
	<ul style="list-style-type: none"> • Établir une ferme en SK. • Soumettre une proposition de pratique agricole. • Visite exploratoire de 5+ jours ouvrables. 	

Étudiant internationaux

- Avoir 21 ans minimum
- Diplôme post-secondaire à temps-plein ou diplôme de 2 ans minimum obtenu d'une institution en Sask.
- Permis de travail post-diplôme avec au moins 2 ans de validité
- Avoir vécu en Sask. Durant les études
- NCLC 7
- Doit démontrer une bonne connaissance de leur plan d'établissement d'affaire

Ceux qui seront appelés a appliquer doivent :

1. Résider en Saskatchewan.
2. Détenir et opérer depuis 1 an une entreprise en Sask. avant d'appliquer.
3. Détenir au moins 33% des actions de l'entreprise et prendre part dans les activités quotidiennes de gestion
4. L'entreprise devra générer des revenus d'opération minimum requis après 1 an d'exploitation
 - Veuillez vous référer à la section «Sources d'investissements/Revenus éligibles» du Guide de candidature.
 - Pour le prouver, les candidats doivent soumettre les documents décrits dans la liste de contrôle.
 - Les candidats doivent faire appel à un fournisseur de services financiers professionnel lorsqu'ils fournissent ces documents.
5. Signé une entente de performance de l'entreprise auprès du Gouvernement de la Sask.

Refus

Nous ferons parvenir au demandeur une lettre l'informant de l'inadmissibilité. Le demandeur peut demander un deuxième examen dans les 30 jours.